

28 mai 2015, 2 militants poursuivis devant le tribunal correctionnel

Seront-ils condamnés pour avoir défendus les droits des Roms ?

C'était le 27 janvier 2015. Ce jour-là, plus de 300 personnes s'étaient retrouvées à la rue après avoir été expulsées des bidonvilles où elles étaient installées depuis quelques semaines.

Ce jour-là, passant outre les principes humanitaires élémentaires, il est 7 heures du matin quand, à la demande des municipalités de Noisiel et de Champs-sur-Marne (77), la police déloge de leurs installations de fortune quelques centaines de familles roms, installées dans les bois, faute de pouvoir accéder à un autre habitat.

Ce jour-là, en plein milieu de la trêve hivernale, malgré les sollicitations du collectif de soutien aux familles roms, aucun dispositif sérieux d'hébergement n'est mis en place pour accueillir les familles jetées à la rue, et les rares chambres d'hôtel disponibles avec le 115 de Seine-et-Marne sont occupées par la première dizaine de familles évacuées.

Ce jour d'hiver, la température est proche de zéro, et vers 10 heures du matin, il reste près de 150 personnes dehors.

Des bébés, des enfants, des personnes malades et leurs familles sont à la recherche d'un refuge pour se mettre à l'abri.

Avec les quelques personnes les accompagnant, des familles entrent dans la mairie annexe de Noisiel pour s'y mettre au chaud. Un espace est occupé pour que les enfants puissent se réchauffer, en attendant une solution pour trouver un hébergement.

Quelques instants plus tard, peut-être saisie d'un moment de panique, la police municipale décide, pour refuser l'entrée à la centaine de personnes restée à l'extérieur, de bloquer les accès de la mairie annexe,

Indignés par cette situation, des militants des droits de l'homme décident d'ouvrir les portes pour permettre à tous d'entrer, alors qu'eux-mêmes sont déjà dans les lieux. Les personnes restées à l'extérieur

s'engouffrent dans cet accès. Tentant de résister à la pression de la foule, les policiers municipaux comme les militants présents sont pris dans une bousculade sans gravité. Ils devront simplement se relever après une chute les ayant fait tomber à terre.

C'est à partir de cet événement que la police arrêtera quelques heures plus tard 2 militants du collectif Romeurope qui seront gardés à vue.

Pour avoir osé permettre la mise à l'abri de personnes se retrouvant à la rue, ils sont aujourd'hui assignés devant le tribunal correctionnel pour violence envers la force publique.

Pour avoir agi pour la défense élémentaire des droits de l'homme, ils pourraient subir une peine de prison et/ou être condamné à une forte amende.

Peut-on imaginer, en France, renoncer à faire appliquer les droits de l'homme ?

Alors que les faits reprochés s'appuient exclusivement sur les déclarations de policiers (qui affirment que les 2 militants leur ont volontairement portés des coups), comment peut-on imaginer qu'en France des militants puissent être condamnés individuellement pour une action collective de défense des droits de l'homme ?

Pour ne pas en arriver là, les parties prenantes et les autorités publiques seraient bien inspirées en se rendant à la raison, et en abandonnant leur poursuite. Ceci s'inscrirait dans le prolongement de la reconnaissance du bien-fondé de l'action militante, déjà reconnu, dans les faits, par la préfecture de Seine-et-Marne qui avait elle-même réquisitionné un gymnase pour héberger les personnes le soir de cet événement.

Pour défendre ces principes et marquer leur solidarité avec les 2 militants poursuivis, les défenseurs des droits de l'homme seront présents à Meaux le jour de l'audience.

Rassemblement devant le tribunal de Meaux, le 28 mai 2015 à 13h30

44, avenue du président Salvator Allende – 77109 – Meaux
(Départ collectif à partir de Noisiel à 12h30 devant la station du RER Noisiel)

A l'appel de : Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, Collectifs Romeurope du Val Maubuée et de Noisy-le-Grand, Cimade, MRAP, Hors la Rue, *(Premiers signataires)*